



Animateur Fédéral Baby Gym

CONDITIONS D'ACCÈS

- Etre licencié FFGym
- Avoir suivi le Module "Animer"
- Avoir 18 ans
- Avoir le PSC1

OBJECTIFS DU MODULE SPECIFIQUE BABY GYM

- Animer bénévolement un cours de Baby Gym
- Encadrer des prestations de découverte de l'activité gymnastique pour un public de petite enfance (de 15 mois à 6 ans)
- Garantir aux pratiquants des conditions de sécurité et de maîtrise de l'environnement
- Appréhender le programme fédéral FFGym Access Gym : philosophie, objectifs, orientations
- Faciliter l'organisation des animateurs dans leurs tâches de tous les jours grâce à ce programme

CONTENUS DE FORMATION

- Présentation de l'organisation de la FFGym et de l'activité Baby Gym afin de comprendre le fonctionnement fédéral de cette activité.
- Observation de séances avec retour et analyse : acquisition de savoir-faire et savoir-être dans l'encadrement de séances
- Conception, mise en place d'ateliers et mise en œuvre : acquisition de savoir-faire et savoir-être dans l'encadrement de séances
- Développement psychomoteur de l'enfant et notions médicales : permettre à l'animateur de pouvoir accompagner le développement psychomoteur de l'enfant
- Structuration de séances : favoriser la mise en œuvre de séances Baby Gym adaptées au public.
- Définition des objectifs et moyens : permettre aux aide-animateurs de construire des séances adaptées aux besoins du public.
- Parentalité : permettre à l'animateur de mieux impliquer les parents dans la séance
- Musique, rythme et comptines : favoriser le développement de la coordination et de la dissociation des mouvements, grâce à l'utilisation du support musical, des jeux de rythmes et des comptines dans les séances de Baby Gym.
- Structuration de séance : favoriser la mise en œuvre de séances Baby Gym adaptées au public.
- Méthodologie du programme Access Gym Général : mettre en œuvre les outils pédagogiques FFG en fonction du public.
- Attitude de l'animateur face au référent affectif : savoir accompagner le référent affectif dans la relation avec son enfant (parentalité).
- Démarche de la labellisation Baby Gym.

DUREE DE L'ANIMATEUR FEDERAL BABY GYM

Module 1 "Animer" : 14h

Module 2 "Baby Gym" : 25h



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
Gym

COMITÉ RÉGIONAL
CENTRE-VAL DE LOIRE

Animateur Fédéral Baby Gym

CONDITIONS D'ACCÈS

- Etre licencié FFGym
- Avoir suivi le Module "Animer"
- Avoir 18 ans
- Avoir le PSC1

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET ENCADREMENT

- Salle de formation (cours théorique)
- Gymnase spécialisé (cours pratique et travaux dirigés)
- Etude de cas concrets / observation
- Supports de cours remis aux stagiaires
- Vidéoprojecteur

La formation sera assurée par un formateur certifié et possédant les compétences requises pour proposer une formation de qualité.

Les noms et parcours des formateurs sont disponibles sur simple demande.

MOYENS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Le suivi de la formation est évalué par une fiche d'émargement signée par demi-journée par les stagiaires et formateurs.

L'évaluation de la formation se fait durant et en fin de formation par :

- Epreuve écrite d'un QCM de 30 questions
- Epreuve pédagogique : Animation d'une séance de 30 minutes avec un groupe d'enfants dans le centre de formation après avoir remis au jury la préparation de 5 séances d'animation. La mise en situation pédagogique est suivie d'un entretien d'environ 10 minutes : évaluation par le jury de l'analyse de la séance par le candidat au regard des connaissances de base liées à la motricité ou technique des activités de la mention.

Obtention du diplôme du PSC1 : le diplôme doit être transmis au centre de formation

Un questionnaire de satisfaction est également transmis à chaque stagiaire.

TARIFICATION ET INSCRIPTION

La brochure des formations régionales vous sera transmises à la rentrée prochaine. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires

Contact : coordo.cr24@orange.fr